

d'Etat relatif aux fonctions de l'animation (D.E.F.A.). Une expérience professionnelle d'animation sur le territoire est souhaitée.

Le candidat doit se présenter au service du personnel et de la fonction publique, au 2^e étage de l'immeuble Solari, avenue du Général de Gaulle à Papeete, pour y retirer un dossier d'inscription. Les candidatures sont reçues jusqu'au lundi 6 mai 1985 à 16 heures.

Papeete, le 25 avril 1985.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service du personnel
et de la fonction publique,*

J.-P. GALENON.

ENQUETE

"de commodo et incommodo"

AVIS N° 85-12 AU/ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code d'aménagement du territoire, sur une demande formulée par MM. Desblanc et Ramirez, gérants de la SARL "Hinoï Brasserie", en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un night-club-dancing, dans la commune de Papeete, à l'angle de la rue Albert Leboucher et de l'avenue Prince Hinoï, une enquête de commodo et incommodo est ouverte à compter du 13 mai 1985 et jusqu'au 28 mai 1985.

Cette installation abrite(ra) :

- 1 amplificateur 2 x 400 W ;
- 2 paires de haut-parleurs ;
- matériels divers.

M. Albert Conroy, agent des établissements classés, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui et il recueillera tous les avis et observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : cellule environnement (service de l'aménagement du territoire, immeuble administratif A1, rue du Commandant Destremeau, BP 866, téléphone 42.46.50).

Papeete, le 19 avril 1985.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service de l'aménagement
du territoire,*

F. DUPUY.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(liste non limitative)

BUDGET DU TERRITOIRE

Année 1985

Prix : 1.800 Francs

A N N E X E S

Prix : 1.800 Francs

CODE DES DOUANES

Prix : 330 francs.

NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS

des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,
Chirurgiens-Dentistes et Sages-Femmes
(Arrêté n° 200 AA/S du 29 janvier 1969)

Prix : 250 francs.

STATISTIQUES DOUANIERES

Année 1981

Prix : 4.060 Frs.

TEXTES

relatifs à l'intégration
dans la fonction publique métropolitaine.
(Corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française)

La brochure : 150 francs.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Année 1984

Prix : 2.030 Frs

AFFICHE

Avis portant interdiction de consommation de toutes
boissons alcoolisées.

Prix : 120 francs.

CODE DE LA MER

(en langue tahitienne)

Prix : 320 francs.